

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 29 septembre 2023 s'est réuni le 18 octobre 2023 à 11h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (97 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis  
Conseil Départemental du Cantal :  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie – PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –  
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PANI Martine - PONCHET PASSEMARD  
Colette – SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – FAUX Isabelle – GOULESQUE René –  
HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre –  
VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (57 voix) :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à GISCARD d'Estaing Louis - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN  
Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène à CABECAS Valérie – FABRE Philippe à  
CABECAS Valérie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Délégués des EPCI :  
Délégués des communes : MELLIN Isabelle à GISCARD D'ESTAING Louis

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – DELRIEU TOURTOULOU  
Annie - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel  
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian  
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah  
– CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François - DELRIEU François –HUSSER Fabien – MATHIEU  
Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle - TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine,  
GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, JALADON Xavier, MARDINE Elodie.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Philomena, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 154 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

11 BIODIVERSITE ET ESPECES REMARQUABLES  
11.2023.02 Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne G01 – Animation CVB  
2024

Le Contrat vert et bleu des volcans d'Auvergne est entré en phase opérationnelle en septembre 2020 pour 5 ans, suite à sa validation en commission permanente de la Région du 17 septembre 2020. Porté par le syndicat mixte du parc des volcans d'Auvergne, cet outil prévoit la réalisation de 51 actions par 28 maîtres d'ouvrage du territoire du contrat en faveur des trames verte, bleue et noire.

Dans le cadre de ce Contrat Vert et Bleu, le syndicat mixte du parc est **également maître d'ouvrage de plusieurs opérations, dont l'action « G01 – animer, suivre et évaluer le contrat vert et bleu ».**

Les objectifs de cette action programmée **en 2024** sont les suivants :

- > Assurer la coordination et la mise en œuvre des actions du contrat vert et bleu, en lien avec les maîtres d'ouvrage impliqués,
- > Réaliser l'enregistrement sur le Portail des aides de l'ensemble des dossiers de subvention du contrat vert et bleu,
- > Mettre en œuvre les opérations dont le syndicat mixte du Parc des Volcans est maître d'ouvrage.

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 28 000 € de fonctionnement. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Libellé	I/F	Coût	Région AURA		Autofinancement	
			%	Montant	%	Montant
Animation, coordination, appui administratif	F	28 000 €	80	22 400 €	20	5 600 €
<b>TOTAL action (fonctionnement)</b>		<b>28 000 €</b>	<b>80</b>	<b>22 400 €</b>	<b>20</b>	<b>5 600 €</b>

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et les procédures de consultation nécessaires à la réalisation de l'action.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 18 octobre 2023  
Le Président,



**Lionel CHAUVIN**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20231018-11-2023-02-DE  
Date de télétransmission : 15/11/2023  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 29 septembre 2023 s'est réuni le 18 octobre 2023 à 11h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (97 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PANI Martine - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – FAUX Isabelle – GOULESQUE René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (57 voix) :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à GISCARD d'Estaing Louis - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène à CABECAS Valérie – FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à CHAUVIN Lionel

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à GISCARD D'ESTAING Louis

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – DELRIEU TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel

Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François - DELRIEU François – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle - TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, JALADON Xavier, MARDINE Elodie.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Philomena, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 154 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

12 PAYSAGES ET ESPACES DE VIE  
12.2023.03 Sollicitation d'un financement de la Région AURA pour un projet de restauration du four à pain de la Baraque de Mallet de la Commune de Mazoires

## Le projet

Dans le cadre de sa politique de valorisation de son petit patrimoine bâti à fort enjeu patrimonial, la Commune de Mazoires souhaite réhabiliter un four situé dans le hameau de la Baraque de Mallet.

Datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce patrimoine emblématique était au cœur des pratiques villageoises de la Commune. Une fois remis en état, ce lieu pourra redevenir un pôle de vie et d'échanges avec l'organisation de rencontres autour du four et de manifestations festives.

## Le soutien financier sollicité

Pour la réalisation des travaux estimés à 20 335 € HT, la Commune de Mazoires recherche un partenaire financier et sollicite pour cela l'appui du Syndicat mixte du Parc.

Or, dans le cadre d'une future convention cadre préparée courant 2023 avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Syndicat mixte du Parc devrait avoir la possibilité d'inscrire des opérations de maîtres d'ouvrage de collectivités du territoire pour solliciter des financements notamment en investissement (comme c'était le cas avec le Contrat de Parc arrivé à échéance).

Aussi, considérant

- > **la parfaite adéquation du projet avec les orientations de la charte en vigueur du Parc des Volcans** (notamment les objectifs visant à *favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines du territoire, mais également à conforter et moderniser la filière économique et la trame architecturale valorisant la pierre volcanique*)
- > **son caractère exemplaire** au regard de l'approche adoptée et du contexte local,

**Il est proposé de soumettre au Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes une demande de subvention émanant de cette Commune, pour un montant de 16 268 €, soit 80 % du montant total HT de la dépense estimée, dans le cadre de la future convention quand elle sera adoptée.**

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Travaux de réhabilitation du four à pain de la Baraque de Mallet	20 335 € HT	Subvention Région AURA (80 %)	16 268 €
		Autofinancement Commune de Mazoires (20 %)	4 067 €
<b>Total</b>	<b>20 335 € HT</b>		<b>20 335 €</b>

## LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

### DECIDE :

- **de soumettre à la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre de la future convention Parc, une demande de subvention en investissement de 16 268 € au bénéfice de la Commune de Mazoires.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 18 octobre 2023  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20231018-12-2023-03-DE  
Date de télétransmission : 15/11/2023  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 29 septembre 2023 s'est réuni le 18 octobre 2023 à 11h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (97 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis  
Conseil Départemental du Cantal :  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie – PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –  
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PANI Martine - PONCHET PASSEMARD  
Colette – SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – FAUX Isabelle – GOULESQUE René –  
HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre –  
VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (57 voix) :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à GISCARD d'Estaing Louis - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN  
Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène à CABECAS Valérie – FABRE Philippe à  
CABECAS Valérie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Délégués des EPCI :  
Délégués des communes : MELLIN Isabelle à GISCARD D'ESTAING Louis

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – DELRIEU TOURTOULOU  
Annie - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel  
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian  
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah  
– CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François - DELRIEU François –HUSSER Fabien – MATHIEU  
Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle - TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine,  
GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, JALADON Xavier, MARDINE Elodie.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Philomena, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 154 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

13.2023.06 Engagement du syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne dans la démarche de labellisation Rivières Sauvages portée par le Département du Cantal

**Le label « Site Rivières Sauvages »** est un outil de conservation des rivières, non législatif, au service des gestionnaires des milieux aquatiques d'eau courante, qui reconnaît à la fois la naturalité exceptionnelle d'un cours d'eau et l'engagement des gestionnaires locaux volontaires pour le préserver, en harmonie avec les activités de la vallée :

- > Préserver tout en faisant connaître sans mise sous cloche des zones concernées,
- > Rôle des communes soulignées comme celui d'associations, structures syndicales, etc., pour une bonne appropriation de l'outil et la mise en œuvre du programme d'actions.
- > Valorisation du territoire au sein du réseau « rivières sauvages ».

Il doit donc servir à développer à la fois une marque de reconnaissance auprès du public (qualité environnementale), une distinction pour les gestionnaires (Pêcheurs, Parc naturel, etc.) et une valorisation collective d'un territoire d'exception. C'est un label français, qui est en cours de traduction et d'extension au niveau européen.

Le Label « Site Rivières Sauvages » est géré par l'association du réseau des sites labellisés et le Fonds (FCRS). L'association Rivières Sauvage accompagne les candidats dans le montage du dossier et la concertation : diagnostic, test d'éligibilité par une grille de 47 critères pour attribuer une note sur 100, élaboration du plan d'actions. Un audit AFNOR est réalisé pour attribuer le label. Une candidature est portée par un porteur principal, associé éventuellement à des co-porteurs et des acteurs locaux.

21 rivières sont labellisées « rivières sauvages » en France, aucune dans sur les 4 départements de l'ancienne région Auvergne. De nombreuses candidatures sont en cours.

**Sur le territoire du PNR des volcans d'Auvergne, aucun site n'est labellisé à ce jour. Le Département du Cantal porte un dossier de candidature avec notamment 3 rivières intégralement incluses dans le territoire du PNRVA :**

- **Le Bonjon**, qui prend sa source dans le Puy-de-Dôme mais s'écoule principalement dans le Cantal (affluent de la grande Rhue) ; sans nul doute la rivière la plus préservée parmi toutes celles étudiées dans le cadre de cette étude d'admissibilité sur le département du Cantal,
- **L'Impradine** (affluent de la Santoire) et **Le Rat et la Roucheyre** (bassin de la Maronne), regroupés dans « cours d'eau du Massif Cantalien ».

Afin de finaliser son dossier de candidature, le Département du Cantal a sollicité les acteurs locaux pour rédiger un plan d'actions visant à préserver ces rivières. Des propositions de maîtrises d'ouvrage ont été faites et sont à confirmer. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a participé à l'élaboration du plan d'actions et proposé de participer à la sensibilisation des publics. Le plan d'actions et les maîtrises d'ouvrages prévisionnelles sont les suivants :

- > Pilotage du programme d'action et coordination des acteurs (CD15)
- > Restauration hydromorphologique et restauration et gestion des zones humides
- > par les EPCI compétents (en lien avec les contrats territoriaux)
- > Suivi qualité des eaux superficielles (CD15, FDAAPPMA15)
- > Etude paysagère et aménagement de la cascade du Saillant (MO à déterminer)
- > Concertation sur le bassin de l'Impradine (MO à déterminer).
- > Réalisation d'outils de communication (CD15)
- > Programme EleVE2 (GTV Auvergne)
- > Installation de signalétique adaptée (CD15)
- > Participation au programme "Graines de rivières Sauvages" (association rivières sauvages)
- > Sensibilisation par l'animation de 2 Bistrots du Parc (PNRVA)

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- de soutenir la démarche de labellisation « Rivières Sauvages » portée par le Département du Cantal,
- de valider l'implication du syndicat mixte en tant que maître d'ouvrage d'actions de sensibilisation dans ce projet de labellisation « Rivières Sauvages » porté par le Département du Cantal.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 18 octobre 2023  
Le Président,



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

**Lionel CHAUVIN**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 29 septembre 2023 s'est réuni le 18 octobre 2023 à 11h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (97 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADÉ Gérard – PANI Martine - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – FAUX Isabelle – GOULESQUE René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

#### **Ont donné pouvoir (57 voix) :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à GISCARD d'Estaing Louis - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène à CABECAS Valérie – FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à CHAUVIN Lionel

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à GISCARD D'ESTAING Louis

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – DELRIEU TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel

Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François - DELRIEU François –HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle - TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, JALADON Xavier, MARDINE Elodie.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Philomena, RANDANNE Richard.

#### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

#### **Voix présentes et représentées en séance : 154 voix**



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

13.2023.07 Engagement du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dans le projet de Life Sources Dordogne Sancy porté par EPIDOR

En 2022, l'Etablissement Public territorial Interdépartemental du bassin de la Dordogne (EPIDOR) avait déposé une candidature au programme Life européen en vue de financer un projet d'envergure d'adaptation du territoire de la Haute-Dordogne au changement climatique. Les **4 objectifs de ce projet** concernaient la restauration des milieux naturels, l'adaptation des territoires urbains et des aires d'activités, la réduction de l'empreinte environnementale et la mobilisation des populations locales.

Ce projet rassemblait 25 actions, 8 maîtres d'ouvrages (dont le syndicat mixte du Parc des Volcans et les collectivités locales concernées) et 4 cofinanceurs. Du fait de son historique d'animation locale et de ses compétences, **le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'était positionné comme maître d'ouvrage d'actions lors du comité syndical du 18 juillet 2022 (délibération n°13-2022-02)**, notamment sur des actions de restauration de milieux naturels, la concertation locale et l'accompagnement des élus et acteurs locaux sur des perspectives d'aménagement du territoire.

L'union européenne n'a pas retenu ce projet en 2022, faisant état de points d'amélioration relatifs :

- aux suites données au barrage de La Bourboule (conciliation des questions de production d'hydroélectricité et de continuité écologique) → des éléments de réponse techniques ont été fournis par EPIDOR
- à l'argumentation du lien entre changement climatique et risques encourus (crues, laves torrentielles) et perspectives d'amélioration en lien avec les actions prévues → des éléments de réponse techniques ont été fournis par le syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne
- à l'ancrage territorial de la candidature en termes de soutien des institutions concernées (financeurs, collectivités) et des perspectives de valorisation locale des énergies produites → des éléments de réponse ont été fournis par les élus et des soutiens formalisés ont été obtenus.

Par ailleurs, les échanges ont été étendus au territoire de la communauté de communes Dômes Sancy Artense pour mieux valoriser le projet vers l'aval de la Dordogne.

**Ce nouveau projet représente une enveloppe globale de 13,7 millions d'euros.** Le montant de dépenses retenues au titre du syndicat mixte du **Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour la période 2024-2031 est de 441 536 €** correspondant à du temps de travail d'agents, à des prestations et à des travaux de restauration. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Taux	Montant
Union européenne	46 %	203 714€
Agence de l'eau Adour-Garonne	23 %	101 515 €
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	7 %	32 000 €
Autofinancement	24 %	104 307 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>441 536 €</b>

### LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### DECIDE :

- de soutenir le projet de Life Sources Dordogne Sancy porté par EPIDOR sur la haute vallée de la Dordogne,
- de valider l'engagement du syndicat mixte en tant que maître d'ouvrage d'actions dans ce projet et le plan de financement associé.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 18 octobre 2023  
Le Président,



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20231018-13-2023-07-DE  
Date de télétransmission : 15/11/2023  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023**

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 29 septembre 2023 s'est réuni le 18 octobre 2023 à 11h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (97 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis  
Conseil Départemental du Cantal :  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie – PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –  
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PANI Martine - PONCHET PASSEMARD  
Colette – SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – FAUX Isabelle – GOULESQUE René –  
HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre –  
VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

### **Ont donné pouvoir (57 voix) :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à GISCARD d'Estaing Louis - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN  
Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène à CABECAS Valérie – FABRE Philippe à  
CABECAS Valérie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Délégués des EPCI :  
Délégués des communes : MELLIN Isabelle à GISCARD D'ESTAING Louis

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – DELRIEU TOURTOULOU  
Annie - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel  
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian  
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah  
– CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François - DELRIEU François – HUSSER Fabien – MATHIEU  
Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle - TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine,  
GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, JALADON Xavier, MARDINE Elodie.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Philomena, RANDANNE Richard.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 154 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**30**                    **OUTILS TRANSVERSAUX**  
30.2023.03      Préparation de la révision de charte : demande de financements

## Rappels

Dans la perspective de la prescription de la révision de la charte du Parc pour le reclassement 2028 » 2043 de ce dernier, le Comité syndical sera amené à délibérer en décembre prochain, conformément aux statuts du Syndicat mixte du Parc pour solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes ; il s'agira en effet de lui demander de prescrire cette procédure dont elle est responsable et de lui proposer les éléments suivants :

1. le **périmètre d'étude**
2. les **modalités pratiques** de conduite de la procédure
3. la **convention avec la Région** qui définira les missions confiées au Syndicat mixte du Parc pour l'animer
4. les **financements** nécessaires pour mener la procédure.

## Assistance externe pour la révision de charte

En application d'un projet de convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes qui reste à concerter avec celle-ci, le Syndicat mixte du Parc devrait être maître d'ouvrage des démarches à mener au titre de la révision, même si la conduite de la procédure et le contenu des documents à préparer dépendront de l'aval des partenaires qui seront réunis régulièrement en Comité technique (COTECH) et Comité de pilotage (COFIL).

En raison du haut niveau d'exigence de la procédure pour l'élaboration de la future Charte et par souci de neutralité sur certains aspects, il serait nécessaire d'envisager un appel d'offres pour assister le Syndicat mixte du Parc dans :

- > **la préparation des éléments pour la rédaction des études préalables** (diagnostic du territoire et évaluation de la mise en œuvre de la charte 2013 » 2028 du Parc)
- > **la préparation la future charte 2028 » 2043 du Parc** : son évaluation environnementale et l'aide à l'établissement du futur dispositif à prévoir pour l'évaluation de la future charte
- > **l'association et la concertation des acteurs à mener**, en vue de la préparation des études préalables et de la future charte.

Avec l'appui de ses partenaires et les avis et propositions qui ressortiront des temps de concertation des acteurs locaux et institutionnels, le Syndicat mixte du Parc se chargera ensuite de constituer – mettre en forme les dossiers complets des études préalables et de préparer le projet de charte.

Les prestations externes attendues vont être présentées en termes de principes au COTECH (le 6 novembre prochain) et au COFIL (le 13 novembre prochains), avant d'être soumise plus en détails à l'approbation du Comité syndical du Parc le 12 décembre prochain.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Elles reposent sur un appel d'offres structuré en plusieurs lots à mettre en œuvre 2024 et/ou 2025 selon les lots

<i>Documents, prestations et thématiques à traiter</i>		2024	2025	
		<i>Diagnostic</i>	<i>Prospect - Charte</i>	
<b>DIAGNOSTIC territorial et PROSPECTIVE</b>	<p><b>Etude « environnement et ressources naturelles » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; sites naturels et réservoirs de biodiversité</li> <li>&gt; conciliation des usages</li> <li>&gt; les forêts anciennes – matures, les trames de vieux bois</li> <li>&gt; espèces rares et/ou fragiles, biodiversité dans les espaces habités, lutte contre l'érosion de la biodiversité</li> <li>&gt; continuités écologiques et obstacles</li> <li>&gt; ressource en eau, milieux aquatiques (lacs, cours d'eau et zones humides) et politiques de l'eau</li> <li>&gt; puits de carbone</li> </ul>	Transition climatique*	lot 1	
	<p><b>Etude « paysages et aménagement du territoire » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; paysages emblématiques et hauts lieux, lisibilité des spécificités paysagères, révélation et médiatisation des paysages, paysages du quotidien</li> <li>+ cahier des paysages</li> <li>&gt; aménagement du territoire et urbanisme</li> <li>&gt; bourgs, villages, espaces publics</li> <li>&gt; architecture</li> <li>&gt; patrimoine bâti historique, traditionnel et vernaculaire</li> <li>&gt; réseaux, antennes et infrastructures</li> <li>&gt; signalétique et publicité</li> </ul>		lot 2	
	<p><b>Etude « énergie » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; consommations énergétiques, mobilités et déplacements</li> <li>&gt; production de gaz à effet de serre</li> <li>&gt; ressources énergétiques et productions d'énergies renouvelables</li> <li>&gt; réseaux de distribution et de transport d'énergie</li> </ul>		lot 3	
	<p><b>Etude « économie et pratiques professionnelles » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; tourisme et activités de pleine nature</li> <li>&gt; agriculture, alimentation</li> <li>&gt; exploitation du sous-sol, carrières les filières de la pierre volcanique</li> <li>&gt; économie présenteielle – circulaire – sociale et solidaire</li> <li>&gt; commerces, industrie, artisanat</li> <li>&gt; gestion forestière et filières bois</li> <li>&gt; thermalisme et embouteillage</li> </ul>		lot 4	

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

<p style="text-align: center;"><b>Etude « dynamiques sociales et institutionnelles » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; démographie, logement, emplois, pôles d'emploi, formation professionnelle</li> <li>&gt; flux de déplacements, relations avec les territoires périphériques</li> <li>&gt; culture, éducation, établissements scolaires</li> <li>&gt; participation des acteurs à la vie publique, organisation des associations</li> <li>&gt; services, numériques et équipements publics</li> <li>&gt; organisation institutionnelle, compétences, projets et politiques de planification des territoires</li> <li>&gt; enjeux relationnels avec les territoires au sein du Parc et en périphérie</li> </ul>		lot 5				
<b>EVALUATION FINALE de la mise en œuvre de la charte 2013 » 2028 du Parc</b>		lot 6				
<b>FUTURE CHARTE 2028 » 2043</b>	Aide à la préparation du dispositif d'évaluation	lot 6				
	Evaluation environnementale du projet de charte 2028 » 2043 du Parc	lot 1				
<b>Aide à la concertation et de l'association des acteurs</b>		lot 7				

\* Une étude spécifique du climat du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, portant sur l'évolution passée depuis 20 ans et une prospective à horizon 2050, serait également à commander en amont du marché (début 2024) ; elle servirait de base factuelle pour la préparation des éléments de prospective prévus ci-avant.

### Budget prévisionnel

Une première estimation des dépenses de la révision de la charte du Parc a été réalisée sur la base des prestations externes précitées et sur l'ensemble des années de la procédure. Elle correspond au montant moyen habituel des révisions de charte d'autres Parcs naturels régionaux (environ 300 000 euros au total).

Il existe des financements dédiés :

- > la Région Auvergne Rhône-Alpes propose habituellement aux Syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux un financement des prestations externes des révisions de chartes, à hauteur de 100%, d'un montant maximum de 200 000 euros
- > le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, via la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, accorde habituellement chaque année, une subvention à hauteur maximale de 80%, d'un montant maximum de 20 000 euros, en priorité pour les révisions des chartes des Parcs naturels régionaux.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Dans le détail et par catégories de dépenses :

Prestations	N°	Dépenses TTC prévisionnelles					Financements prévisionnels	
		Total par prestation	année 2024	année 2025	année 2026	année 2027		année 2028
Diagnostic	Etude : économie et pratiques professionnelles	Tourisme et loisirs de nature	4	25 000 €	25 000 €			DREAL (2023) 20 000 € SMPNRVA 5 000 €
		Autres sujets		20 000 €	20 000 €			
	Etude : environnement et ressources naturelles	1	45 000 €	45 000 €				
	Etude : paysages et aménagement du territoire (2024) et cahier des paysages (2025)	2	50 000 €	20 000 €	30 000 €			
	Etude : énergie	3	30 000 €	30 000 €				
	Etude : dynamiques sociales et institutionnelles	5	20 000 €	20 000 €				
Aide à la préparation du dispositif d'évaluation de la future charte	6	10 000 €	10 000 €				Région AURA 200 000 €	
Aide à la concertation et de l'association des acteurs	7	25 000 €	12 500 €	12 500 €				
Etude de l'évolution du climat (- 20 ans → + 30 ans)	/	3 000 €	3 000 €				SMPNRVA 3 000 €	
Evaluation finale de la mise en œuvre de la charte 2013»2028 du Parc	8	25 000 €	25 000 €				DREAL (2024) 20 000 € SMPNRVA 5 000 €	
Evaluation environnementale du projet de charte 2028»2043 du Parc	1	25 000 €	10 000 €	15 000 €			DREAL (2025) 20 000 € SMPNRVA 5 000 €	
Frais : réception, communication, visites (CNPN-FPNRF-AE), divers	/	22 000 €	5 000 €	8 000 €	5 000 €	2 000 €	2 000 €	SMPNRVA 22 000 €
<b>Totaux</b>		<b>300 000 €</b>	<b>225 500 €</b>	<b>65 500 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>Total 300 000 €</b>

Au regard de ces coûts estimés, les financements prévisionnels seraient donc les suivants, sur l'ensemble de la procédure de révision de la charte (2024 à 2028) :

- > Région Auvergne Rhône-Alpes 200 000 euros
- > DREAL Auvergne Rhône-Alpes 60 000 euros
- > Syndicat mixte du Parc 18 000 euros

D'autres dépenses pourront être identifiées pour la fin de la procédure ; en particulier, il s'agira de voir si la Région confie au Syndicat mixte du Parc la mission d'organiser l'enquête publique (qui devrait intervenir en 2026) et lui attribue pour ce faire le financement correspondant.

Dans l'immédiat et dans l'attente de la prescription de la révision par la Région Auvergne Rhône-Alpes, il serait nécessaire de solliciter les financements correspondant aux premières dépenses du marché public de façon à finaliser la préparation et lancer l'appel d'offres début 2024, soit :

- > **une subvention de 200 000 euros auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour :**
  - o la préparation des éléments du diagnostic et de prospective (lots 1 à 5\*)
  - o l'aide à la concertation et l'association des acteurs (lot 7)
- > **une subvention de 20 000 euros (ligne de l'année 2024) auprès de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes pour l'élaboration de l'évaluation finale de la mise en œuvre de la charte 2013»2028 du Parc (lot 7).**

\* la subvention permettant de financer le volet « Tourisme et loisirs de nature » du diagnostic est déjà acquise (20 000 euros).

**LE COMITE SYNDICAL,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**DECIDE :**

**- d'approuver le plan de financement prévisionnel de la révision de la charte du Parc,**

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de 200 000 euros auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un financement à 100 % des dépenses nécessaires à la préparation des éléments suivants :
  - . diagnostic du territoire et de prospective
  - . aide à la concertation et l'association des acteurs
  - . aide à la préparation du dispositif d'évaluation de la future charte
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de 20 000 euros auprès de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes (ligne de crédits 2024) pour un financement à 80 % des dépenses nécessaires à la préparation de l'évaluation finale de la mise en œuvre de la charte 2013 » 2028
- d'autoriser le Président à lancer l'appel d'offres pour assister le Syndicat mixte du Parc dans la conduite de cette procédure.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 18 octobre 2023  
Le Président,



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 29 septembre 2023 s'est réuni le 18 octobre 2023 à 11h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (97 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PANI Martine - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – FAUX Isabelle – GOULESQUE René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

#### **Ont donné pouvoir (57 voix) :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à GISCARD d'Estaing Louis - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène à CABECAS Valérie – FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à CHAUVIN Lionel

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à GISCARD D'ESTAING Louis

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – DELRIEU TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel

Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François - DELRIEU François – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle - TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, JALADON Xavier, MARDINE Elodie.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Philomena, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 154 voix**



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41

FINANCES

41.2023.30 Adoption nomenclature M57

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal et les budgets annexes : RNN Chateaufour – RNN Chastreix Sancy – RNN Godivelle – Boutique – Cellule Chaîne des Puys à compter du 1er janvier **2024**.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal du Syndicat Mixte du PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE, à compter du 1er janvier 2024 et d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour les budgets annexes suivants : RNN de Chateaufour, RNN de la Godivelle, RNN de Chastreix-Sancy, Boutique du Parc, Cellule Chaîne des Puys.

**LE COMITE SYNDICAL,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DECIDE :**

- **d'adopter la nomenclature M57 développée.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 18 octobre 2023  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 29 septembre 2023 s'est réuni le 18 octobre 2023 à 11h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (97 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PANI Martine - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – FAUX Isabelle – GOULESQUE René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

#### **Ont donné pouvoir (57 voix) :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à GISCARD d'Estaing Louis - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène à CABECAS Valérie – FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à CHAUVIN Lionel

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à GISCARD D'ESTAING Louis

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – DELRIEU TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel

Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François - DELRIEU François –HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle - TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, JALADON Xavier, MARDINE Elodie.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Philomena, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 154 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42

PERSONNEL

42.2023.08

Recrutement 2023 : Modification du tableau des effectifs n° 4

La politique « Ressources Humaines » a pour objectif d'assurer et d'adapter la gestion des moyens humains aux besoins, en veillant à l'adéquation des effectifs et des compétences mais aussi en accompagnant les évolutions structurelles de la collectivité. La gestion des emplois s'intègre dans cette logique et s'inscrit dans la volonté d'anticiper les besoins, de s'adapter aux évolutions en développant les compétences, de repenser les organisations de travail et de prendre également en compte la qualité de vie et de santé au travail.

## MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

### Les emplois permanents du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Les emplois permanents ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires. Cependant, le recours à un contractuel à durée déterminée est possible dans deux cas de figure. Tout d'abord, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Ensuite, sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique qui permet le recours à un contractuel à durée déterminée lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

### Les emplois permanents au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : emplois à temps complet

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité
62	Chargé de mission patrimoine naturel et conservateur RNR du Jolan et de la Gazelle	Attaché territorial	10 janvier 2024

## LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- d'adopter la proposition ci-dessus, de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 18 octobre 2023

Le Président,

  
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne  
Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20231018-42-2023-08-DE  
Date de télétransmission : 15/11/2023  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 29 septembre 2023 s'est réuni le 18 octobre 2023 à 11h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (97 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PANI Martine - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – FAUX Isabelle – GOULESQUE René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

#### **Ont donné pouvoir (57 voix) :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à GISCARD d'Estaing Louis - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène à CABECAS Valérie – FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à CHAUVIN Lionel

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à GISCARD D'ESTAING Louis

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – DELRIEU TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel

Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François - DELRIEU François –HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle - TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, JALADON Xavier, MARDINE Elodie.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Philomena, RANDANNE Richard.

#### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 154 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42 PERSONNEL  
42.2023.05 Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

**VU** le code de justice administrative et notamment les articles L. 213-11 et suivants et R 213-1 et suivants ;

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25-2 créé par la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021, en attente de codification dans le code général de la fonction publique (article L. 452-40-1 à venir) ;

**VU** le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux ;

**VU** la délibération n° 2022-42 du 27 septembre 2022 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme fixant les modalités de mise en œuvre de la mission de médiation confiée au Centre de gestion.

## **Le Président ayant préalablement exposé,**

Dispositif novateur qui a vocation à fluidifier l'activité des juridictions, la médiation s'entend de tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur, choisi par elles ou désigné, avec leur accord, par la juridiction. Le médiateur désigné accomplit sa mission avec impartialité, compétence et diligence.

Du 01 avril 2018 au 31 décembre 2021, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a expérimenté, aux côtés de 41 autres Centres de gestion, la mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire. Le bilan de cette expérimentation, globalement positif, a conduit à sa pérennisation par la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire ; laquelle a entériné le recours à ce dispositif et a identifié les Centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences, à la demande des collectivités territoriales et établissements publics.

Ainsi, l'article 25-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (en attente de codification au sein du code général de la fonction publique) enjoint aux Centres de gestion d'assurer, par convention, une mission de médiation préalable obligatoire. Il permet, en sus, aux Centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties.

Trois situations différentes de médiation sont ainsi susceptibles d'être prises en charge par le Centre de gestion :

▪ La médiation préalable obligatoire :

La médiation préalable obligatoire est applicable aux recours formés contre un certain nombre de décisions, précisément identifiées par décret.

▪ La médiation à l'initiative du juge :

Conformément au code de justice administrative, le juge administratif peut, après avoir recueilli le consentement des parties à un litige, ordonner une médiation.

▪ La médiation à l'initiative des parties :

Le Centre de gestion peut être désigné par les parties en conflit pour assurer une mission de médiation.

En adhérant à cette mission, la collectivité (ou l'établissement) prend acte, dans le cadre de la médiation préalable obligatoire, que les recours formés contre les décisions individuelles listées ci-après sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération (traitement, supplément familial de traitement, régime indemnitaire...);
- Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises à l'égard des travailleurs handicapés ;
- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions

Pour bénéficier de cette mission, il convient de délibérer pour autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

### LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

### DECIDE :

- **d'adhérer à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**
- **de prendre acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation,**
- **de prendre acte que le tarif de la mission de médiation préalable obligatoire est ainsi fixé : 60 euros / heure de médiation, auquel s'ajoute, le cas échéant, la prise en charge des frais complémentaires susceptibles d'être supportés par le Centre de Gestion pour l'exercice de la médiation (frais de missions du médiateur),**
- **d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 18 octobre 2023

Le Président,



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 29 septembre 2023 s'est réuni le 18 octobre 2023 à 11h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (97 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PANI Martine - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – FAUX Isabelle – GOULESQUE René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (57 voix) :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à GISCARD d'Estaing Louis - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène à CABECAS Valérie – FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à CHAUVIN Lionel

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à GISCARD D'ESTAING Louis

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – DELRIEU TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel

Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François - DELRIEU François –HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle - TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, JALADON Xavier, MARDINE Elodie.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Philomena, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 154 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42

42.2023.06

## PERSONNEL

Mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire – garantie Prévoyance.

Le Président rappelle à l'assemblée que :

Depuis le 9 juillet 2021, les employeurs publics et les organisations syndicales peuvent conclure des accords collectifs applicables aux agents publics dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire, et notamment pour la garantie Prévoyance.

Afin de prendre en compte les dispositions évoquées par l'accord collectif national du 11 juillet 2023 dans le domaine de la protection sociale complémentaire, le Centre de Gestion propose d'entamer les démarches de négociation collective en vue de la conclusion d'un accord collectif local, préalable nécessaire au lancement d'un contrat collectif à adhésion obligatoire dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour la garantie prévoyance.

Les organisations syndicales représentatives vont être sollicitées pour l'ouverture d'une négociation collective dans le domaine de la prévoyance.

L'accord collectif est réputé valide à condition d'être signé par l'autorité territoriale et par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives ayant recueilli, à la date de signature de l'accord, au total au moins 50 % des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles organisées au niveau duquel l'accord est négocié.

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a la possibilité de mandater le Centre de gestion pour négocier et conclure un accord collectif, mais celui-ci ne sera valide qu'à la condition d'être approuvé préalablement par l'assemblée délibérante.

Aussi, le Président propose à l'assemblée de donner mandat au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour procéder, au nom du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne à une négociation avec les organisations syndicales représentatives en vue de la conclusion d'un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire – garantie prévoyance.

## LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

### DECIDE :

- **d'étudier l'opportunité de conclure un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire - garantie prévoyance et pour cela de donner mandat au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin :**
  - **qu'il procède à la négociation avec les organisations syndicales représentatives en vue de conclure un accord collectif adapté aux besoins des collectivités mandataires dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire et plus spécifiquement sur la garantie prévoyance,**
  - **qu'il informe ces collectivités des caractéristiques de l'accord collectif,**
- **et précise que la validité de cet accord collectif et son application au sein de notre collectivité/établissement est subordonnée à son approbation par l'assemblée délibérante dans un second temps, et qu'à cette condition l'accord sera signé.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 18 octobre 2023

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20231018-42-2023-06-DE  
Date de télétransmission : 15/11/2023  
Date de réception préfecture : 15/11/2023



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 29 septembre 2023 s'est réuni le 18 octobre 2023 à 11h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (97 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PANI Martine - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – FAUX Isabelle – GOULESQUE René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

#### **Ont donné pouvoir (57 voix) :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à GISCARD d'Estaing Louis - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène à CABECAS Valérie – FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à CHAUVIN Lionel

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à GISCARD D'ESTAING Louis

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – DELRIEU TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel

Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François - DELRIEU François –HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle - TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, JALADON Xavier, MARDINE Elodie.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Philomena, RANDANNE Richard.

#### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 154 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42

PERSONNEL

42.2023.07

Charte et Règlement de formation du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Le Président du syndicat mixte informe qu'une charte de formation et un règlement de formation du personnel ont été conçus en vue de leur application à compter du plan de formation qui sera établi pour 2024.

Il rappelle que l'article 1 du décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la Fonction publique territoriale a pour objet de leur permettre d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service public.

La loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi conjuguée à la loi dite « du travail » du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, renforcent ce droit et sont à l'origine de nombreux textes réglementaires relatifs à la formation professionnelle tout au long de la vie. La formation doit ainsi favoriser le développement des compétences, faciliter l'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle existants, permettre l'adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial, contribuer à l'intégration des agents et à leur promotion sociale.

La formation doit également accompagner la mobilité des agents ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles et créer les conditions d'une égalité effective, en particulier entre les hommes et les femmes, pour l'accès aux différents grades et emplois.

La formation est un élément essentiel de la mise en œuvre des missions de service public du Syndicat Mixte au profit d'un territoire et au service d'un projet de développement durable qui se doit d'être exemplaire et attractif pour l'ensemble des acteurs du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Elle doit être un outil d'accompagnement des changements de pratiques et de métiers, un outil d'anticipation des mouvements du personnel, et un outil d'accompagnement à la gestion des ressources humaines.

La formation doit contribuer à concilier intérêt collectif et individuel en apportant des améliorations tant à la collectivité qu'aux agents.

Si elle permet à la collectivité d'avoir des agents compétents, préparés à leurs fonctions, rompus aux technologies modernes et maîtrisant leurs outils de travail, la formation accroît également la possibilité pour ceux-ci d'obtenir un avancement, une promotion ou une évolution.

Le plan de formation est la transcription de la politique de formation prédéfinie au sein de la collectivité par l'autorité territoriale, pour une période donnée. Il est constitué de trois étapes, reprises cycliquement tout au long de sa durée de vie : la détermination de la politique de formation, l'élaboration du plan de formation et le suivi de ce plan.

Le plan de formation regroupe l'ensemble des éléments suivants : la charte de formation, le règlement de la formation et le plan de formation établi annuellement.

La charte de formation vise à informer chaque agent sur la politique et l'organisation de la formation au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, notamment les finalités et les principes. Le règlement de formation, quant à lui, est un outil indispensable pour présenter les dispositifs de formation, il en détermine les conditions précises d'exercice au sein du syndicat mixte du Parc. Enfin le plan de formation annuel fixe, après recueil des besoins individuels et collectifs, les priorités données à la formation.

La charte de formation et le règlement de formation du personnel ont été présentés pour avis au Comité Social Territorial le 9 octobre 2023.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DECIDE :**

- **de délibérer et d'approuver la charte de formation et le règlement de la formation, tel qu'annexés au présent rapport, en vue de leur application à compter du plan de formation qui sera établi pour 2024.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 18 octobre 2023  
Le Président,



**Lionel CHAUVIN**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 29 septembre 2023 s'est réuni le 18 octobre 2023 à 11h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (97 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PANI Martine - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – FAUX Isabelle – GOULESQUE René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (57 voix) :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à GISCARD d'Estaing Louis - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène à CABECAS Valérie – FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à CHAUVIN Lionel

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à GISCARD D'ESTAING Louis

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – DELRIEU TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel

Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François - DELRIEU François – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle - TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, JALADON Xavier, MARDINE Elodie.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Philomena, RANDANNE Richard.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 154 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42 MOYENS GENERAUX  
42.2023.09 Accueil stagiaire « Communication numérique »

Dans le cadre de sa stratégie de communication, le syndicat mixte du Parc anime :

- une page Facebook
- un compte Instagram dédié à la promotion touristique
- un site Internet, associé à des newsletters
- des comptes dailymotion et you tube

Dans le cadre de son projet Cap 2025, le Parc continue à renforcer sa présence sur les réseaux sociaux, en valorisant son ancrage territorial, en s'appuyant sur ses partenariats et en interagissant avec son réseau.

## OBJECTIFS DU STAGE

### Missions proposées au stagiaire :

En collaboration avec la chargée de mission communication et la direction, le/la stagiaire sera chargé-e de :

- > Produire du contenu (rédaction de posts, vidéos, photos, événements...) pour le compte Facebook du Parc.
- > Contribuer à la planification stratégique des sujets abordés par le Parc sur ses différents comptes (concepts d'animations, élaboration d'un rétroplanning de publication...)
- > Interagir avec les partenaires du Parc actifs sur les réseaux sociaux
- > Mettre en œuvre le sponsoring d'une sélection de publications Facebook
- > Mesurer la performance des actions menées et en rendre compte

### Mission secondaire :

- > Participer aux actions de communication (conception de cartons d'invitation, accueil presse, revue de presse, événements...)
- > Prise de vue photographique ou vidéo, montage vidéo.

## DURÉE DU STAGE ET ENCADREMENT

> **Durée et date de début : Stage de 6 mois à partir de février-mars 2024.** Possibilité de déterminer la date de début en fonction des impératifs dus à la formation des candidat-e-s.

### > Encadrement

Le stage sera encadré par la chargée de communication et la direction du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en lien -le cas échéant- avec la chargée de mission Tourisme qui gère le compte Instagram.

## COMPÉTENCES / PROFIL

### > Formation – profil d'études :

Bac + 5, spécialisation communication (école spécialisée ou universitaire)

### Compétence - connaissances

Maîtrise des réseaux sociaux

Aisance rédactionnelle et très bonne maîtrise orthographique

Le « plus » apprécié : un goût prononcé pour la réalisation de photos et vidéos

### > Savoir-faire

Maîtrise des outils informatiques et PAO, prises de vue photo et vidéo, montage vidéo

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'autoriser le Président à accueillir un stagiaire « Communication – Community management » pour une durée maximale de 6 mois, en le rémunérant selon la législation en vigueur.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 18 octobre 2023  
Le Président,



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

**Lionel CHAUVIN**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 29 septembre 2023 s'est réuni le 18 octobre 2023 à 11h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (97 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PANI Martine - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – FAUX Isabelle – GOULESQUE René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

### **Ont donné pouvoir (57 voix) :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à GISCARD d'Estaing Louis - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène à CABECAS Valérie – FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à CHAUVIN Lionel

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à GISCARD D'ESTAING Louis

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – DELRIEU TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel

Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François - DELRIEU François –HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle - TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, JALADON Xavier, MARDINE Elodie.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Philomena, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 154 voix**

## 10 MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

### 10.2023.07 Mise en œuvre de la politique régionale Natura 2000 : demande de subvention animation de transition déploiement Natura 2000

Depuis plusieurs années, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure le portage et l'animation de 8 sites Natura 2000, intégralement inclus dans son périmètre.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la loi 3DS a confié à la Région le rôle d'Autorité administrative des sites Natura 2000 du territoire d'Auvergne Rhône-Alpes. L'Assemblée Plénière de la Région a adopté, le 29 juin dernier, des orientations pour déployer cette nouvelle compétence. La Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite s'appuyer fortement sur les Parcs Naturels Régionaux pour le déploiement de la politique Natura 2000 à partir de 2024.

Dans ce cadre, le PNR des volcans d'Auvergne est ciblé pour assurer le portage et l'animation de 10 nouveaux sites Natura 2000, pour une surface supplémentaire de gestion de 85 322 ha, à moitié en dehors du territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Deux vagues de transfert sont définies par la Région, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2024 soit au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Afin d'anticiper cette situation, le Comité syndical a validé par délibération du 13 juillet 2023 le principe de recruter un agent chargé du déploiement de la nouvelle politique Natura 2000 sur le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Depuis, la Région Auvergne Rhône Alpes a mis en place une subvention forfaitaire de 15 000 € pour les Parcs récupérant le portage de plus de 3 nouveaux sites Natura 2000. Les dépenses sont éligibles de façon rétroactive à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Aussi le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne souhaite solliciter cette aide forfaitaire qui permettrait de contribuer au financement du temps d'ingénierie nécessaire pour assurer la transition du portage et de l'animation des 10 sites supplémentaires dans les meilleures conditions. Ce temps d'animation est évalué à 260 jours (coordination, organisation technique, administrative et financière). Les missions ciblées sont les suivantes et doivent être réalisées pour la plupart en amont du lancement de l'animation des sites, conformément au calendrier des vagues de transfert défini par la Région (au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou au 1<sup>er</sup> janvier 2025) :

- > participation aux réunions organisées par la Région sur le déploiement de Natura 2000,
- > collecte et analyses des documents des 10 sites Natura 2000,
- > échanges avec les structures porteuses et animatrices actuelles,
- > définition des périmètres et composition des comités de pilotage,
- > préparation des programmes d'actions et budgets 2024/2025 (ingénierie, actions, etc.)
- > gestion administrative dont délibérations, montage et dépôt des dossiers de subvention 2024/2025,
- > évaluation de l'impact RH et financier pour le PNRVA : évaluation des moyens humains et financiers pour assurer le portage et l'animation des nouveaux sites Natura 2000, définition des modalités de redéploiement des missions au sein de l'équipe et de la gestion administrative nécessaire,
- > le cas échéant : définition et mise en œuvre des modalités de transfert, délégation, conventionnement, etc,
- > le cas échéant : définition des compétences requises pour animation des sites et recrutement (s)
- > organisation de la logistique (bureaux, véhicules, matériel informatique, etc.).

#### LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### DECIDE :

- **d'autoriser le Président à solliciter l'aide forfaitaire de la Région pour assurer la transition du déploiement de Natura 2000 sur son territoire.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 18 octobre 2023

Le Président,



Accusé de réception en préfecture<sup>3</sup>  
063-256300237-20231018-10-2023-07-DE  
Date de télétransmission : 15/11/2023  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

Lionel CHAUVIN



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 29 septembre 2023 s'est réuni le 18 octobre 2023 à 11h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (97 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis  
Conseil Départemental du Cantal :  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie – PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –  
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PANI Martine - PONCHET PASSEMARD  
Colette – SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – FAUX Isabelle – GOULESQUE René –  
HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre –  
VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (57 voix) :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à GISCARD d'Estaing Louis - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN  
Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène à CABECAS Valérie – FABRE Philippe à  
CABECAS Valérie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Délégués des EPCI :  
Délégués des communes : MELLIN Isabelle à GISCARD D'ESTAING Louis

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – DELRIEU TOURTOULOU  
Annie - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel  
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian  
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah  
– CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François - DELRIEU François – HUSSER Fabien – MATHIEU  
Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle - TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine,  
GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, JALADON Xavier, MARDINE Elodie.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Philomena, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 154 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 10 MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

### 10.2023.08 Modalités de déploiement de la politique régionale Natura 2000 sur le territoire du PNR des volcans d'Auvergne : portage et vagues de transfert

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la loi 3DS a confié à la Région le rôle d'Autorité administrative des sites Natura 2000 terrestres du territoire d'Auvergne Rhône-Alpes (loi 3DS du 21 février 2022 et décret n°2022-1757 du 30 décembre 2022).

Le 29 juin 2023, l'Assemblée Plénière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a adopté des orientations pour déployer cette nouvelle compétence à l'échelle régionale, selon les 5 objectifs suivants :

- > Maintenir les habitats en bon état de préservation et les effectifs des espèces protégées,
- > Concilier les usages,
- > Renforcer la cohérence entre les différents outils de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel,
- > Optimiser la gestion des sites Natura 2000 pour améliorer l'efficacité de l'action publique,
- > Faire connaître.

Le déploiement de la politique Natura 2000 s'appuiera sur :

- > les Parcs Naturels Régionaux, en tant que structures porteuses, opératrices et animatrices des sites,
- > les Conservatoires d'Espaces Naturels en appui pour l'animation et les opérations sur les sites,
- > la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le portage et l'animation de sites emblématiques.

Le nombre de sites Natura 2000 reste constant (261 sites à l'échelle régionale), mais le schéma d'organisation optimisé proposé par la Région permettra de passer de 80 à 17 structures porteuses et de 87 à 23 structures animatrices.

Comme souhaité par la Région, le transfert sera réalisé en deux vagues, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2024 soit au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour mémoire, les structures porteuses des sites Natura 2000 sont chargées de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) des sites qui comprend :

- > les actions d'animation, de coordination, de sensibilisation et d'information (qui jusqu'à présent peuvent être confiées à des organismes partenaires ou à des prestataires),
- > les actions de gestion,
- > les suivis et études scientifiques,
- > les travaux et aménagements visant à maintenir ou restaurer les espèces et/ou habitats.

#### **Ce que cela implique pour le PNR des volcans d'Auvergne :**

Depuis de nombreuses années, le PNR des volcans d'Auvergne est structure porteuse et animatrice de 8 sites Natura 2000 intégralement inclus dans son territoire pour une surface de gestion de 26 844 ha.

Dans le cadre du déploiement de la nouvelle organisation régionale, le PNR des volcans d'Auvergne est ciblé pour assurer le portage et l'animation de 10 nouveaux sites Natura 2000, pour une surface supplémentaire de gestion de 85 322 ha, à moitié en dehors du territoire du PNR des volcans d'Auvergne.

Cette nouvelle organisation va permettre au syndicat mixte du Parc d'apporter son expertise, reconnue et approuvée, dans la conduite opérationnelle de ces politiques publiques qui sont, plus que jamais, au cœur d'enjeux nouveaux qui nous obligent, tant sur la préservation que sur les dynamiques territoriales qu'il porte.

Cette organisation repensée nous conduit à réinterroger des modèles qui vont pouvoir évoluer et gagner en efficacité. Ces enjeux sont d'autant plus importants pour le Parc qui est un des plus concernés par cette nouvelle dynamique. L'équipe du syndicat mixte du Parc travaille de concert depuis plusieurs mois avec les services de la Région et les structures impliquées à ce jour dans le dispositif Natura 2000 pour répondre de manière opérationnelle à horizon début 2024 ou 2025 le cas échéant, avec comme fil rouge l'atteinte de tous les objectifs, notamment d'optimisation des moyens.

Cette concertation a permis d'établir la liste des 18 sites Natura 2000 que pourrait porter le syndicat mixte du Parc soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (cf. carte en annexe) :

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## Vague de transfert n°1 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 10 sites

Poursuite de la mise en œuvre des 8 sites 2000 déjà portés depuis plusieurs années portant sur une surface de 26 844 ha :

- > FR8301052 CHAÎNE DES PUY
- > FR8301042 MONTS DORE
- > FR8301039 ARTENSE
- > FR8301040 CÉZALLIER
- > FR8301056 TOURBIÈRES ET ZONES HUMIDES DU NORD-EST DU MASSIF CANTALIEN
- > FR8301060 ZONES HUMIDES DE LA RÉGION DE RIOM-ES-MONTAGNE
- > FR8310066 MONTS ET PLOMB DU CANTAL
- > FR8301055 MASSIF CANTALIEN

Portage de la mise en œuvre de 2 sites Natura 2000 dont la mise en œuvre était assurée par l'Etat (confiée à des prestataires ou d'autres établissements publics), portant sur une surface supplémentaire de 52 877 ha dont 32 038 ha hors territoire du PNRVA :

- > FR8312011 PAYS DES COUZES
- > FR8301068 GORGES DE LA RHUE

## Vague de transfert n°2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 8 sites

Portage de la mise en œuvre de 5 sites Natura 2000 à enjeu « eau/milieux aquatiques » actuellement confiés à des collectivités ayant la compétence GEMAPI et disposant d'une animation mutualisée pour mettre en œuvre les actions des sites Natura 2000 et du contrat territorial ou contrat de progrès territorial « eau » à l'échelle du bassin versant. Surface supplémentaire de 31 993 ha dont 9 674 ha hors territoire du PNRVA :

- > FR8302035 ENTRE SUMÈNE ET MARS
- > FR8302032 AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA TRUYÈRE AMONT
- > FR8302034 VALLÉES DE L'ALLANCHE ET DE L'ALLAGNON
- > FR8312005 PLANÈZE DE SAINT-FLOUR
- > FR8301059 ZONES HUMIDES DE LA PLANÈZE DE SAINT-FLOUR

Portage de la mise en œuvre de 3 sites Natura 2000, actuellement dépourvus de comité de pilotage et/ou de document d'objectifs et/ou sans structure animatrice portant sur une surface supplémentaire de 472 ha dont 154 ha hors territoire du PNRVA :

- > FR8301095 LACS ET RIVIÈRES À LOUTRES
- > FR8301096 RIVIÈRES À ÉCREVISSÉS À PATTES BLANCHES
- > FR8302041 VALLÉES DE LA CÈRE ET DE LA JORDANNE

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**154 exprimées**

145 pour  
009 absentions

### DECIDE :

- d'autoriser le Président à valider le portage de la mise en œuvre des 18 sites Natura 2000 par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne selon les modalités de transfert proposées,
- d'autoriser le Président à solliciter les financements nécessaires à l'exécution du projet et passer les marchés/commandes publiques en conséquence.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 18 octobre 2023  
Le Président,



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20231018-10-2023-08-DE  
Date de télétransmission : 15/11/2023  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 29 septembre 2023 s'est réuni le 18 octobre 2023 à 11h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (97 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie – PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PANI Martine - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – FAUX Isabelle – GOULESQUE René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

#### **Ont donné pouvoir (57 voix) :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à GISCARD d'Estaing Louis - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène à CABECAS Valérie – FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à CHAUVIN Lionel

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à GISCARD D'ESTAING Louis

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – DELRIEU TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel

Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François - DELRIEU François –HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle - TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, JALADON Xavier, MARDINE Elodie.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Philomena, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 154 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10 MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES  
10.2023.09 Animation des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques pour la campagne 2024

En lien avec la mise en œuvre des 4 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques portés par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes a attribué en décembre 2022 une enveloppe de 358 937,44 € pour l'animation de ces PAEC.

Le temps d'animation porte sur :

- La préparation administrative des campagnes de contractualisation (notices de mesures, cartographie)
- L'information et la communication sur les MAEC disponibles à destination des agriculteurs et des partenaires
- La réalisation des diagnostics d'exploitation (obligatoires) et des plans de gestion (le cas échéant)
- L'accompagnement administratif et technique des agriculteurs dans leur engagement
- La formation des agriculteurs engagés en MAEC (obligatoire)
- La gouvernance du PAEC et le suivi de la contractualisation
- La mise en place d'actions complémentaires concourant aux objectifs du PAEC.

**La mise en œuvre de l'animation des PAEC lors de la campagne 2023 a consommé environ la moitié de l'enveloppe attribuée.** Ces dépenses ont concerné 7 agents du syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne (dont 3 agents recrutés en lien avec un accroissement temporaire d'activités) et une prestation d'Auvergne Estives (suite à un marché public) pour l'accompagnement des estives collectives concernées marginalement par les sites Natura 2000.

**Cela permet d'envisager pour la campagne 2024 :**

- Le recrutement de 3 CDD en lien avec la surcharge de travail prévisionnelle pour l'animation de la campagne de contractualisation 2024,
- La réalisation de prestations pour l'accompagnement à la mise en œuvre des formations obligatoires pour les exploitants agricoles engagés en MAEC. Ces formations concerneront :
  - o La gestion durable des prairies diversifiées,
  - o La gestion durable des zones humides pâturées,
  - o La gestion des milieux à forte dynamique ligneuse.

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **de valider le recours à des prestataires pour l'animation des formations obligatoires sur les thématiques des MAEC,**
- **d'autoriser le Président à procéder aux recrutements nécessaires et signer tous les documents liés à cette démarche sur les aspects techniques et financiers.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 18 octobre 2023  
Le Président,



Lionel C...

Reception en préfecture  
065235300237-20231018-10-2023-09-DE  
Date de télétransmission : 15/11/2023  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 29 septembre 2023 s'est réuni le 18 octobre 2023 à 11h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (97 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis  
Conseil Départemental du Cantal :  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie – PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –  
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PANI Martine - PONCHET PASSEMARD  
Colette – SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – FAUX Isabelle – GOULESQUE René –  
HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre –  
VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (57 voix) :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à GISCARD d'Estaing Louis - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN  
Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène à CABECAS Valérie – FABRE Philippe à  
CABECAS Valérie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Délégués des EPCI :  
Délégués des communes : MELLIN Isabelle à GISCARD D'ESTAING Louis

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – DELRIEU TOURTOULOU  
Annie - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel  
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian  
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah  
– CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François - DELRIEU François – HUSSER Fabien – MATHIEU  
Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle - TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine,  
GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, JALADON Xavier, MARDINE Elodie.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Philomena, RANDANNE Richard.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 154 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10 MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES  
10.2023.11 Conseil scientifique du 9 novembre 2023

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes a voté le classement en Réserve naturelle régionale des tourbières du Jolan et de la Gazelle par délibération du 14 juin 2018. Cette première Réserve naturelle du Cantal est le fruit d'un travail de concertation étroit réalisé par le syndicat mixte du Parc des volcans d'Auvergne avec la commune de Ségur-les-Villas, les propriétaires et les acteurs concernés. En 2022, le syndicat mixte du Parc a rédigé en concertation avec le territoire le premier plan de gestion de la réserve pour la période 2023-2027, validé par le Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature le 20 octobre 2022.

A l'automne 2023, la Région AuRA propose aux gestionnaires de Réserves naturelles régionales de solliciter des financements sur des reliquats du budget fonctionnement de l'année en cours. Cette opportunité permet de programmer une action non prévue, et donc non financée initialement, pour la fin de l'année 2023. En effet, une problématique liée à la gestion forestière révèle la nécessité de convoquer le conseil scientifique des Réserves naturelles dès cet automne. Il s'agit de réfléchir à un cadre plus précis que celui posé par le plan gestion pour la gestion et le devenir de la forêt communale dans un contexte de changements climatiques. L'opportunité d'un conseil scientifique permettra également de réfléchir aux actions possibles pour limiter l'impact de l'activité des Campagnols terrestres, comme prévu au plan de gestion 202-27.

Le conseil scientifique se tiendra sur la journée, avec un temps en salle le matin, et un temps sur le terrain l'après-midi. L'organisation de cette journée implique de prendre en charge les frais de restauration des participants, et les frais de déplacements des membres du Conseil scientifique.

Le coût de telles dépenses s'élève à 34 € par personne pour le repas (menu restaurant Moulin de la Santoire), et en moyenne 100 € de frais de déplacements par personne.

Les frais de déplacement seront pris en charge pour les 21 membres du conseil scientifique uniquement.

Les frais de restauration sont couverts pour les membres du Conseil scientifique et les autres participants (maire, agents ONF, spécialiste campagnol, thésarde sujet campagnol, conservateur RNR, agent Région et agents des autres Réserve).

Les dépenses prévisionnelles (sous réserve du nombre de participants, et de l'optimisation des déplacements via covoiturage) s'élèvent donc au maximum à :

- 2 100 € de frais de déplacement.
- 1 088 € de frais de repas.

Soit une demande de financement prévisionnelle de 3 188 € de fonctionnement, la Région prenant en charge l'intégralité des dépenses.

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements nécessaires à la réalisation de cette action.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 18 octobre 2023  
Le Président,



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20231018-10-2023-11-DE  
Date de télétransmission : 15/11/2023  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

**Lionel CHAUVIN**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 29 septembre 2023 s'est réuni le 18 octobre 2023 à 11h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (97 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis  
Conseil Départemental du Cantal :  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie – PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –  
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PANI Martine - PONCHET PASSEMARD  
Colette – SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – FAUX Isabelle – GOULESQUE René –  
HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre –  
VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (57 voix) :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à GISCARD d'Estaing Louis - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN  
Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène à CABECAS Valérie – FABRE Philippe à  
CABECAS Valérie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Délégués des EPCI :  
Délégués des communes : MELLIN Isabelle à GISCARD D'ESTAING Louis

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – DELRIEU TOURTOULOU  
Annie - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel  
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian  
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah  
– CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François - DELRIEU François –HUSSER Fabien – MATHIEU  
Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle - TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine,  
GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, JALADON Xavier, MARDINE Elodie.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Philomena, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 154 voix**



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

## MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2023.10

### Candidature pour la prolongation des Projets Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du PNRVA pour la campagne 2024

Le comité syndical du 15 décembre 2022 avait entériné les candidatures du syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour 4 Projets Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC) concernant les 8 sites Natura 2000 qu'il gère et les estives collectives voisines. Cette candidature portait sur les campagnes 2023 et 2024.

La mise en œuvre de la campagne 2023 a permis d'atteindre une partie des objectifs (résultats chiffrés dans le tableau ci-dessous). La mise en œuvre d'une seconde campagne en 2024 devrait permettre d'atteindre voire de dépasser les objectifs initialement affichés. C'est dans ce cadre qu'une réponse à l'appel à projets 2023 a été transmise à la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes le 15 septembre 2023.

	Campagne 2023 (réalisé)			Campagne 2024 (prévisionnel)			Atteinte prévisionnelle des objectifs initiaux (campagnes 2023 + 2024)		
	Nombre exploitations / estives	Surfaces agricoles (ha)	Montants sur 5 ans (€)	Nombre exploitations / estives	Surfaces agricoles (ha)	Montants sur 5 ans (€)	Nombre exploitations / estives (% des objectifs initiaux)	Surfaces agricoles (% des objectifs initiaux)	Montants sur 5 ans (% des objectifs initiaux)
Chaîne des Puys	4	663	298 189	16	322	144 540	20 (56 %)	985 ha (73 %)	442 729 € (45 %)
Monts Dore	44	3 919	1 645 251	26	1 992	757 190	70 (92 %)	5 910 ha (102 %)	2 402 441 € (79 %)
Artense Cézallier	53	3 271	1 592 437	28	1 400	684 225	81 (62 %)	4 671 ha (115 %)	2 276 662€ (87 %)
Monts du Cantal	59	5 049	2 233 456	31	1 830	731 620	90 (88 %)	6 879 ha (108 %)	2 965 076 € (95 %)
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>12 902</b>	<b>5 769 332</b>	<b>101</b>	<b>5 366</b>	<b>2 317 575</b>	<b>258</b>	<b>18 268</b>	<b>8 086 908</b>

Concernant les sites « Chaîne des Puys » et « Massif cantalien », il était prévu de proposer en 2024 des MAEC aux exploitants nouvellement inclus dans les périmètres d'extension de ces sites. La concertation locale n'étant toutefois pas suffisamment aboutie pour permettre la validation des périmètres étendus des sites par l'Union européenne, ce sont donc finalement les périmètres actuels qui sont retenus.

Cet appel à projets portait sur le financement des MAEC à destination des agriculteurs. Le financement de l'animation avait été attribué dès décembre 2023 pour l'ensemble des deux campagnes 2023 et 2024. Ce point fait l'objet d'un autre rapport.

La Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique statuera d'ici fin 2023 sur cette prolongation qui pourra être retenue, rejetée ou faire l'objet de demande de réduction de l'ambition financière (comme cela avait été le cas pour la campagne 2023).

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **de valider la candidature du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour la prolongation de ces PAEC pour la campagne 2024,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents liés à cette démarche sur les aspects techniques et financiers.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
 Montlosier, le 18 octobre 2023  
 Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20231018-10-2023-10-DE  
 Date de télétransmission : 15/11/2023  
 Date de réception préfecture : 15/11/2023